

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**HISTOIRE DES ARTS DE L'ESPACE
DE L'ANTIQUITE A LA FIN DU XVIII^{EME} SIECLE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 050302U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001 DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

HISTOIRE DES ARTS DE L'ESPACE DE L'ANTIQUITE A LA FIN DU XVIII^{EME} SIECLE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de découvrir les principaux styles dans les arts de l'espace et le mobilier, depuis l'Antiquité jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle et d'en saisir l'évolution.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire (C2D).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Histoire de l'art et du mobilier	CG	A	32
3.2. Part d'autonomie		P	08
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir d'observations basées sur différents supports (documents, éléments architecturaux, mobilier) concernant la période de l'Antiquité à la fin du XVIII^{ème} siècle,

- ◆ de définir les caractéristiques générales des principaux styles artistiques et du mobilier de l'Antiquité à la fin du XVIII^{ème} siècle ;
- ◆ d'explicitier l'évolution du goût, des techniques et des styles de ces périodes en liaison avec le contexte socio-économique ;
- ◆ d'identifier les principaux matériaux utilisés dans les domaines de l'architecture et du mobilier de ces périodes ;
- ◆ d'utiliser les termes techniques principaux relatifs aux éléments décoratifs et fonctionnels de ces domaines ;
- ◆ d'analyser des œuvres représentatives et de les situer dans le temps et dans leur style.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à plusieurs œuvres liées aux arts de l'espace et/ou au mobilier de l'Antiquité à la fin du XVIII^{ème} siècle,

- ◆ de les décrire et d'en identifier les principales caractéristiques (formes, techniques, matériaux,...) en utilisant le vocabulaire technique adéquat ;
- ◆ de les situer dans le temps et dans leur style.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité et la pertinence du raisonnement (description, datation, caractérisation),
- ◆ la clarté et la richesse de son exposé écrit ou oral,
- ◆ la précision du vocabulaire technique utilisé.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.